

### Subventions aux Associations Culturelles

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Reçu en 1995	Déjà versé	Propositions
- Centre d'Art Mobile	10 000 F	5 000 F	10 000 F
- Fort Beauregard	-	-	10 000 F
- Association Sof'AR	-	-	10 000 F
- Association Protéiforme	5 000 F	5 000 F	5 000 F
- Les Amis de l'Orgue	-	-	5 000 F
- L'Association Restauration de l'Orgue de la Madeleine : pour l'organisation d'une master class accompagnée d'un concert d'orgue	-	-	5 000 F
- Association Amitié : pour un projet inscrit dans le cadre des contrats de ville	-	-	9 300 F

La dépense, soit 54 300 F est à imputer sur les crédits inscrits au budget primitif 1996 au chapitre 92.22 article 65748 code service 41000 alimenté par transfert d'un crédit de 35 000 F à prélever sur le chapitre 92.23 / article 6288 / code service 41050 et de 19 300 F à prélever sur le chapitre 92.241 / article 6232 / code service 41050.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.

*Visa préfectoral du 2 juillet 1996.*